

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00295

ADOPTION DU NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET PROLONGATION DE LA CONVENTION DE GESTION DES BORNES DE RECHARGES CONFIIÉES AU SIEL

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 78

Nombre de pouvoirs : 28

Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240530-D20240029510

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Laura CINIEMI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Evelyne ORIOL,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, Mme Véronique FALZONE,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCCQ,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Christian SERVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

ADOPTION DU NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET PROLONGATION DE LA CONVENTION DE GESTION DES BORNES DE RECHARGES CONFIEES AU SIEL

Dans le cadre de sa démarche de transition écologique et énergétique, Saint-Etienne Métropole a lancé, dès 2015, ses réflexions en matière de développement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE). Elle fait aujourd'hui figure de collectivité pionnière en la matière, disposant d'un réseau d'environ 120 bornes de recharges publiques dont une dizaine de bornes rapides. Avec un point de charge pour moins de 2 000 habitants, elle est une des Métropoles les mieux dotées en France.

Cette situation est le résultat :

- du lancement d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques dès 2016 ;
- de la signature d'une convention de déploiement d'IRVE avec le SIEL en 2018, afin de bénéficier des subventions du Programme d'Investissement d'Avenir (50 %) et de pouvoir équiper les zones péri-urbaines et rurales du territoire (39 bornes) ;
- du lancement, la même année, d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ayant permis de retenir un opérateur privé (la société E-totem, en lien avec le FMET - Fonds de Modernisation Ecologique des Transports) afin d'équiper les communes les plus urbaines du territoire, avec, notamment, le dispositif d'installation sur demande citoyenne : 83 bornes au total dont près de la moitié installées sur demande citoyenne.

Concernant l'utilisation de ces infrastructures, avec plus de 35 000 recharges en 2023 et une croissance de l'ordre de 30 % des utilisations, celle-ci suivent la courbe des ventes de véhicules électriques qui a atteint en 2023 les 20 % de parts de marché.

Un nouveau Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE)

Datant de 2016, le 1^{er} Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques de Saint-Etienne Métropole est à renouveler. Les lois d'Orientation des Mobilités et Climat et Résilience ont par ailleurs précisé les attendus d'un tel document, qui, s'il reste facultatif, permet aux opérateurs d'IRVE de bénéficier d'une réduction du coût de raccordement au réseau Enedis.

Le travail de diagnostic nécessaire au renouvellement du SDIRVE a été engagé avec le concours de l'Agence d'Urbanisme EPURES. Cela a permis d'analyser quels sont les implantations les plus utilisées ainsi que les zones du territoire les moins bien dotées ou

bénéficiant du meilleur potentiel d'utilisation. Un besoin d'infrastructures nouvelles a ainsi pu être exprimé et mis en rapport avec les capacités budgétaires de la Métropole.

Une concertation à l'échelle du territoire a été menée sur ce document, à la fois avec les communes et les acteurs du territoire susceptibles de proposer un service de recharge privé (grande distribution, stations-services, professionnels du secteur de l'automobile). Le comité de pilotage de la démarche ouvert à tous les acteurs concernés a eu lieu en janvier 2024, et il n'a pas donné lieu à de remarques particulières concernant les éléments et la stratégie présentée.

Le travail effectué à travers la mise à jour du SDIRVE met en évidence 450 points de charges ouverts au public d'ores et déjà disponibles sur le territoire de la Métropole, dont 52 % de points de charges publics (réseaux SEMOB ou E-totem) et 48 % privés.

Par ailleurs, le scénario médian établi par Enedis estime à 700 le nombre de points de charges nécessaires en 2025, soit 250 points de charges supplémentaires.

Un travail mené avec Epures pour établir un score par commune et à la maille iris, en fonction de critères objectifs (nombre d'habitants, d'emplois, de générateurs de déplacements (commerces, infrastructures de santé, etc.), de densité de voirie) a permis de déterminer un besoin en points de charge nouveau par commune d'ici 2025. Ce besoin a été recoupé avec les nouveaux points de charges attendus (prévisions de déploiement E-totem, équipements obligatoires des parkings en ouvrage liés aux lois LOM et Climat et Résilience, équipement des grandes chaînes de supermarchés, restauration, hôtellerie, etc.).

En conclusion, il apparaît que :

- toutes les communes urbaines auront, d'ici 2025, un nombre de points de charge près de deux fois supérieur au besoin ;
- a contrario, les communes péri-urbaines et rurales peuvent avoir un besoin complémentaire de bornes, soit pour répondre au besoin « statistique » identifié avec Epures, soit pour poursuivre le maillage territorial engagé avec le précédent SDIRVE.

Ainsi, l'enveloppe inscrite à la PPI (300 000 €) permettrait de déployer une vingtaine de nouvelles bornes, et d'équiper une dizaine de nouvelles communes pour atteindre un déploiement sur 44 communes équipées d'au moins une borne (soit 83 %) et réduire sensiblement les zones blanches (toutes les communes non équipées seraient limitrophes d'une commune équipée).

Convention d'exploitation avec le SIEL

Par convention en date du 22 mai 2018, Saint-Etienne Métropole a confié au SIEL l'installation et l'exploitation de 39 bornes de recharges pour véhicules électriques dont elle reste propriétaire (apport de 50 % des coûts d'investissements en complément des 50 % de financement de l'ADEME via le PIA), installées sur les communes rurales et péri-urbaines de la Métropole, aujourd'hui exploitées par le réseau E-born. Cette convention était signée pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 22 mai 2024.

Les éléments produits dans le cadre du nouveau schéma directeur IRVE vont permettre d'envisager les modalités d'une éventuelle prolongation sur plusieurs années de cette convention, et d'étudier les éventuelles alternatives. Aussi, les deux structures ont convenu d'engager une prolongation de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2024 pour mener ces réflexions. Les autres aspects de la convention demeurent inchangés.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la proposition de nouveau Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques ;**
- **approuve l'avenant de prolongation de la convention liant Saint-Etienne Métropole au Syndicat Intercommunale d'Energies de la Loire concernant l'exploitation de bornes de recharges pour véhicules électriques, portant la durée de la validité de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2024 ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant de prolongation de la convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

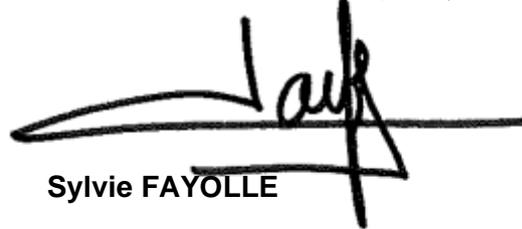
Mme Marie-Christine THIVANT ne prend pas part au vote.

**Pour extrait,
Le secrétaire de séance,**



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE